

LETTRE

D'UN

ANCIEN PRISONNIER

DE LA BASTILLE

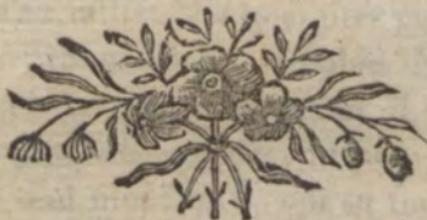


A M. CAMUS, Député à l'Assemblée Nationale;

OU

État des pensions que le Ministère propose d'accorder aux Tortureurs et Geoliers en chefs et subalternes de cette prison d'État et à leurs complices :

Pour servir de suite à la Bastille dévoilée, et à tout ce qui a été écrit sur ce sujet.



A PARIS,

1790.

L E T T R E**D' U N****ANCIEN PRISONNIER****DE LA BASTILLE.**

M O N S I E U R ,

Vous étiez sans doute trop juste et trop éclairé pour ne pas faire éclater votre indignation , lorsqu'au milieu des calamités publiques , un Ministre proposa à l'Assemblée Nationale de sanctionner les pensions dont il vient de gratifier les plus vils suppôts du pouvoir arbitraire , par le seul motif qu'ils ont su tourmenter à l'envie les victimes du despotisme avec une industrielle cruauté. Quel titre pour mériter les graces d'une Nation , à peine échappée aux horreurs de l'esclavage ! Quelle audace de proposer aux Députés qui viennent de briser ses fers , de devenir complices de ses tyrans !

Vous n'avez pas balancé, Monsieur, de rejeter avec mépris cette indécente motion; vous avez appuyé votre refus des observations les plus judicieuses et les plus patriotiques : mais que n'auriez-vous pas ajouté, si vous aviez connu comme moi les détails de cette administration infernale, dont on ose solliciter le Sénat de la Nation de consacrer aujourd'hui les forfaits par des récompenses pécuniaires. Permettez-moi, Monsieur, de vous développer ces détails : je n'ai que trop acquis le droit de parler avec connoissance de cause, et je vais examiner les titres de chacun de ces étranges Pensionnaires.

(Cet aperçu n'est qu'en attendant le mémoire circonstancié que je prépare sur l'administration perverse des sieurs Amelot et Lenoir.)

Le Commissaire CHÉNON.

Le Ministre bienfaisant lui accorde 1200 liv. de pension. Cet Officier de l'ancienne Police en a déjà une de 1200 liv. ; il auroit donc une retraite de 2400 liv. Lorsque le sieur Chénon exerçoit à la Bastille les vengeances ministérielles, il n'étoit tenu, en vertu de sa pension, qu'à faire subir *gratis* au prisonnier son premier interrogatoire : tous les autres actes lui étoient payés, indépendamment des vaca-

tions et gratifications , lesquelles étoient plus ou moins considérables en raison de l'importance du patient. Si son travail exigeoit qu'il passât la journée dans la forteresse à se jouer des loix , le verbalisant mangeoit à la table du Gouverneur , où le Roi payoit l'écot du Commissaire Chénon , si mieux n'aimoit ce *Magistrat* se faire servir , dans la chambre du Conseil , une table particulière , à laquelle il invitoit , selon son bon plaisir , des Officiers ou d'autres convives actifs ; mais le traitement du Commissaire si recommandable au Ministre ne se borroit pas à la bouche-à-cour , à sa pension , à ses vacations , à de fréquentes gratifications ; on lui avoit accordé un monopole , auquel il doit la meilleure partie de la grosse fortune dont il jouit. Le *Magistrat* Chénon étoit le fournisseur des hardes et linge à l'usage des prisonniers ; et comme il partageoit à leur égard l'indignation des Administrateurs , et au sien leur vigilante industrie , il avoit soin d'acheter au plus vil prix ce qu'il livroit aux esclaves , et de le faire payer au Roi suivant le noble usage du régime d'or , le plus haut prix possible.

Tel est le personnage intéressant auquel le Ministre , au mépris de la misère universelle , juge à propos d'accorder sans pudeur le secours d'une nouvelle pension de 1200 liv. Le pauvre

homme a eu le malheur de voir tomber les murailles de la Bastille ; et puisque cette précieuse citadelle n'existe plus, ne doit-on pas le consoler de cette perte en doublant son traitement ? Voilà néanmoins le résumé de l'opération ministérielle. C'est encore une exhalaison du fumier de l'ancien régime.

L'Abbé DUQUESNE, Aumônier de la Bastille.

Une pension à M. l'Abbé Duquesne ! *Proh pudor !* Ce Prêtre d'un Dieu pauvre a 30,000 l. de rente. Madame Delaunay, dont il étoit le Directeur, lui avoit fait donner la place d'Aumônier avec 2400 liv. de pension. Il n'exerçoit à la Bastille d'autres fonctions sacerdotales que celle de dire une messe de tems en tems. Les jours de grand appareil, les pénitentes de cet Ecclésiastique se rassembloient à midi chez la Gouvernante : le Célébrant y arrivoit ambré, poudré, frisé ; il disoit la messe de ces Dames avec beaucoup de grace ; le service finissoit par un grand dîner ; et jamais les prisonniers ne jouissoient de sa présence que lorsqu'il abjuroit le Sacerdoce pour se métamorphoser en *mouton* (1).

(1) Cette espèce de moutons n'est pas bénigne comme l'autre. C'est un nom d'argot qu'on donnoit à l'émissaire

Si quelque malheureux captif s'obstinoit à ne point faire les aveux convenables aux desseins de ses tyrans , s'il résistoit aux caresses perfides , aux menaces , aux impostures , aux promesses du Lieutenant de Police et de son Vicaire Chénon , l'Administration avoit recours aux talens de l'Abbé Duquesne. Ce digne Aumônier entroit modestement et les yeux en larmes dans la chambre du prisonnier silencieux ; il lui serroit affectueusement les mains , sans proférer d'abord une parole , tant il partageoit ses douleurs ! Il reprenoit peu-à-peu ses forces avec l'expression du sentiment le plus pénible. Il consoloit son ouaille , il employoit les moyens les plus onctueux de notre sainte Religion , pour ouvrir l'ame du prisonnier à tous les épanchemens de la confiance ; et lorsqu'il étoit parvenu à lui arracher chrétiennement son secret , il se hâtoit d'aller faire son rapport au Gouverneur et au Lieutenant de Police. Si l'Abbé n'avoit pas réussi , le prisonnier étoit déclaré un rebelle qu'il falloit resserrer , et M. l'Abbé n'étoit que trop obéi.

Nous ne tarderons pas à rendre publiques les preuves de ces manœuvres abominables.

chargé de faire jaser un prisonnier , de capter sa confiance , et de le trahir sous le voile de l'intérêt et de la pitié.

Encore un Prêtre : celui-ci n'étoit qu'auxiliaire. Attaché , en sa qualité d'Aumônier , à la maison de force de Charenton , où les bons Pères de la *Charité* étoient aussi devenus Geoliers et Tortureurs des victimes ministérielles , l'Abbé Faverni n'avoit pas trouvé le théâtre de Charenton assez vaste pour son zèle ; il sacrifioit encore ses loisirs au service de la Bastille : c'étoit sa maison de plaisance ; on l'appelloit pour les coups de force ; il eût servi au besoin de Confesseur et de bourreau. C'est à ce double titre qu'on lui accorde une nouvelle pension. Pouvoit-on faire moins en faveur d'un Ecclésiastique qui avoit consacré sa vie à *biner* dans deux prisons royales , quelques fonctions qu'on exigeât de lui ?

P R Ê T R E S H A B I T U É S.

Les deux Officians en chef avoient des subalternes ; plusieurs Prêtres habitués venoient célébrer les mystères à la Bastille. On ne voit pas pourquoi l'Etat donneroit plutôt des pensions aux Prêtres qui disoient la messe dans ce château , qu'à ceux qui la disent tous les jours à Saint-Roch ou à Saint-Eustache. Suffit-il donc d'avoir eu le moindre rapport avec nos tyrans , pour mériter les bienfaits d'une Nation qu'ils ont outragée ?

Le Docteur qui professoit à la Bastille lorsqu'elle a été renversée , n'avoit pas un an d'exercice. Il venoit de succéder au Docteur Lassaigne. A peine a-t-il eu le tems de tuer quelques malades , de hasarder quelques expériences utiles *in corpore proscripto* , de faire sa cour par quelques petites ordonnances expéditives ; à peine le nouveau-venu étoit-il initié ; il est même douteux qu'il le fût sans avoir été éprouvé plus long-tems.

L E C H I R U R G I E N .

C'est un protégé de M. le Baron de Breteuil ; il étoit encore adolescent , et venoit d'achever ses cours. C'étoit le drôle le plus insolent , inhumain , orgueilleux ; si un prisonnier lui indiquoit le remède qu'il croyoit propre à le soulager , il lui répondoit avec aigreur : je sais ce qu'il vous faut , je suis Roi dans mon état ; vous ne seriez pas ici s'il importoit beaucoup que vous soyiez malade ou non : je ne vous dois que quelque palliatif. L'intention du Ministre est qu'on ne saigne point dans cette maison : on vous donnera de la tisane ; voilà tout ce qui se peut. Et cet homme avoit 1200 liv. et son logement , et des gratifications.

LES PORTE-CLEFS.

L'humanité frémit à la seule proposition de dispenser des grâces aux plus barbares Geoliers qui aient jamais servi les fureurs des plus exécra- bles tyrans.

Le doyen de ces Porte-clefs est un nommé *Fricourt*. Il avoit été valet de M. Jumilhac, qui lui fit épouser une de ses servantes. Cette femme, tant par les bienfaits du Gouverneur que de son patrimoine, a plus de 2000 liv. de revenu; et *Fricourt*, de son côté, n'a pas moins de revenu, et possède encore beaucoup d'argent comptant. En qualité d'ancien, ses fonctions à la Bastille étoient très-lucratives. Les femmes et les prisonniers considérables étoient sous la garde de ce Cerbère; et lorsque nous donnerons en tems et lieu un détail des profits de ce couple si bien assorti, l'indignation l'emportera sur l'étonnement. *Fricourt* occupe un bel appartement au passage de *Lesdiguières*; il vit dans l'opulence pour un homme de son état. On ne sauroit au resté se faire une image de la férocité de ce valet de la vengeance. Jamais il n'eût rendu aux prisonniers le service le plus indifférent: jamais il n'a conçu l'idée d'aucune espèce de consolation ou de douceur. Il entroit dans les chambres de l'air d'un tigre qui va dévorer sa proie: jamais

il ne répondoit une parole, pas même lorsque l'infortuné captif s'informoit de lui, la tête découverte, de l'heure qu'il étoit. Yvre toutes les fois qu'il sortoit de la citadelle, il s'emportoit brutalement à son retour sur la seule demande d'une cruche d'eau. Le souvenir de ce barbare réveille encore l'indignation des prisonniers; il n'y en a pas encore un seul que le nom de Fricourt ne fasse encore frissonner.

LUSSIGNOTE, second Porte-clefs.

Autre Laquais de Jumilhac, qui s'éleva au grade de Porte-clefs à condition qu'il épouserait une fille que le Gouverneur lui donna. Dans l'enceinte de ce fort, le séjour des gémissemens et des larmes, la maison de Jumilhac étoit un lieu de débauches. C'est là que le Prince de C..., les d'A..., les Mo... célébroient leurs orgies avec quatre femmes dont je tairai les noms, et un groupe de Nymphes commensales du Gouverneur, qui peuploient son hôtel sous différens titres.

Lussignote a eu du bien de sa femme; il est Perruquier: il est au-dessus de l'aisance, il affiche même le luxe, et n'a nul besoin des générosités ministérielles. Ce Geolier joignoit à la férocité de Fricourt, les quolibets et la raillerie. L'hiver il vanteroit au prisonnier son bon-

heur d'être bien nourri, bien chauffé, bien servi sans se mêler de rien ; l'été, il le félicitoit d'être fraîchement ; quelquefois il se permettoit les impertinences les plus punissables, et toujours ces petites vexations que la captivité rend si cruelles. On croit que ce qu'il a extorqué aux prisonniers, suffiroit pour le mettre au-dessus du besoin.

GUION, troisième Porte-clefs.

Il avoit été placé à la recommandation de sa sœur, qui étoit femme-de-chambre de Madame de Launay, et à celle du Chevalier de Launay, qui protégeoit cette suivante. Guion est riche, il n'a qu'un enfant ; il est veuf d'une femme qui lui a laissé des rentes ; il a gagné de l'or à la Bastille ; il n'a été que quatre ou cinq ans en exercice. La commisération ministérielle n'est pas moins déplacée à son égard qu'à celui de ses confrères. Ce Porte-clefs n'étoit pas aussi dur que les deux premiers, il faisoit même son horrible métier avec une sorte de politesse ; sa manie étoit de prendre un air d'importance ; il répétoit souvent : nos places sont plus *décentes* que celle des Officiers, et je suis peut-être en droit de m'estimer plus que mon maître (1).

(1) Ce langage n'étoit pas dépourvu de raison. Rien

C'étoit le Porte-clefs de Cagliostro. Il sait bien ce que Chénon et de Launay ont eu de cet homme ; il en a un diamant.

n'étoit à la vérité moins décent que de voir des Officiers en uniforme, décorés de la croix de Saint-Louis, être les plus bas valets d'un Lieutenant de Police. Lorsque le Magistrat arrivoit à la Bastille, ces Militaires, dégradés par le régime ministériel, se disputoient l'honneur de courir à la porte. La garde portoit les armes et battoit au champ. Les Officiers faisoient suite, chapeau bas, jusques dans la salle du Conseil : l'un y avançoit un fauteuil à M. Lenoir, l'autre plaçoit des bougies devant lui, celui-là lui présentoit son porte-feuille. Quand le prisonnier avoit été introduit à l'intertogatoire ou à la conférence, les Officiers s'éloignoient ; un seul restoit à la porte, chapeau bas, toujours prêt à voler au coup de sonnette du Magistrat, et à faire signe aux autres Officiers et aux Porte-clefs qui faisoient groupe à quelque distance. On a vu le Lieutenant de Roi, et même le Gouverneur, exercer les fonctions de valets-de-chambre et de geoliers.

Il est à propos d'observer ici que dans la Compagnie d'Invalides qui gardoit la Bastille, plus de moitié des Soldats étoient d'anciens valets du Gouverneur ou de ses protégés. Ils tiroient la demi-paie en faisant leur service une fois par mois ; l'excédent entroit dans la poche du Gouverneur.

FANFARE, quatrième Porte-clefs.

Il avoit été quinze ans Cuisinier du Gouverneur avant d'obtenir des clefs, et n'avoit changé d'état que pour gagner davantage. Celui de Geolier n'étoit pas fait pour lui. Cet homme étoit humain, attentif, doux et compatissant. Quoiqu'il fût sévère à son devoir, jamais un prisonnier n'a eu le plus léger sujet de s'en plaindre. Sa femme est Couturière en robes : ils ont trois enfans, et si l'on pouvoit justifier de pareilles graces, ce seroit en faveur de ce dernier.

Tels sont les sujets en faveur desquels le Ministre sollicite les bienfaits de la Nation. Ils demandent des récompenses pour ceux qui gardoient et déservient la Bastille : les Citoyens qui l'ont détruite n'en ont encore aucune.

On ne parle pas de la pension donnée au Lieutenant de Roi, ni à Madame sa sœur. Ces enfans de la fortune ont tant mérité de M. de Breteuil, qu'on auroit l'air de critiquer les opérations d'un Ministre qui naturellement doit être bienfaisant envers les protégés de son prédécesseur.

Un Visir imbu des principes du Divan pourroit seul proposer à une assemblée d'esclaves litrés, de récompenser les muets instrumens

des fureurs d'un despote et de ses favoris. Cette
 affreuse politique est celle du Serrail ; l'Assem-
 blée Nationale ne peut la voir qu'avec horreur.

Je suis, etc.

des fautes d'un despotisme et de ses favoris. Cette
affection particulière est celle du Journal; l'Assemblée
Nationale ne peut en venir à bout avec honneur.
Je suis, etc.



DE LA